

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 9

Votants 14

Absents 6

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI; J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.BRUN, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; N.BOUTEAUD ; C.PARDO ; S.AMOURIQ ; S.CHEVRY ; S.DELAVY ; F.MALARD

Date de convocation : 20/06/2023

Secrétaire de séance : Pierre PERSICO

Pouvoirs 5

N.BOUTEAUD donne procuration à G.ALLAIN ;
C.PARDO donne procuration à P.PERSICO ;
S.AMOURIQ donne procuration à J-F.BONIN ;
S.CHEVRY donne procuration à C.TIVEDDU ;
S.DELAVY donne procuration à M.BOUMIR

CONTRACTUALISATION 2024 – Schéma Directeur d'Aménagement Eau Potable
Délibération N°42/2023

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation d'un schéma directeur d'adduction en eau potable s'inscrit dans la continuité des actions menées par la Commune afin d'améliorer les performances de son réseau AEP dans les domaines de suivi, de la gestion de l'eau ; la production et la distribution.

La réalisation de ce schéma directeur devrait également permettre à la Commune de définir un programme pluriannuel prioritaires de renouvellement des canalisations.

Il présente un projet en ce sens et explique qu'une aide financière peut être sollicitée auprès du Département au titre de l'Eau potable & Assainissement.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Décide la réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement Eau Potable,
- Sollicite une subvention auprès du Département de l'Ain au titre de l'Eau Potable & Assainissement ;
- Valide le chiffrage du projet établi comme suit :

| Désignation | Montant HT |
|--|------------------|
| Phase 1 : Audit de l'état actuel | 8 600.00 |
| Phase 2 : Campagne de mesures, modélisation informatique du réseau. Campagne de mesures sur 10 jours | 12 150.00 |
| Phase 3 : Propositions de scénarios pour remédier aux problèmes constatés - Schéma Directeur | 4 100.00 |
| Rédaction du PGSSE | 2 350.00 |
| Rédaction du schéma communal de défense contre l'incendie | 2 200.00 |
| TOTAL | 29 400.00 |

- Approuve le plan de financement suivant pour les travaux :

| Sources | Libellé | Dépense subventionnable HT | Taux | Montant HT |
|-----------------------------------|--|----------------------------|-------------|------------------|
| Agence de l'Eau | Service Public de l'Eau et de l'Assainissement | 27 200.00 | 50% | 13 600.00 |
| Département de l'Ain | Eau potable & Assainissement | 29 400.00 | 30% | 8 820.00 |
| Autofinancement par fonds propres | | | 20% | 6 980.00 |
| | | Total | 100% | 29 400.00 |

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification

Le 29/06/2023



Le Maire.

C. PARDO
Adjoint au Maire



Le Maire,
Gaël ALLAIN

C. PARDO
Adjoint au Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONTRACTUALISATION 2024 - SCHEMA DIRECTEUR D AMENAGEMENT EAU POTABLE

Date de transmission de l'acte : 29/06/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 29/06/2023

Numéro de l'acte : 42-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230627-42-2023-DE

Date de décision : 27/06/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions